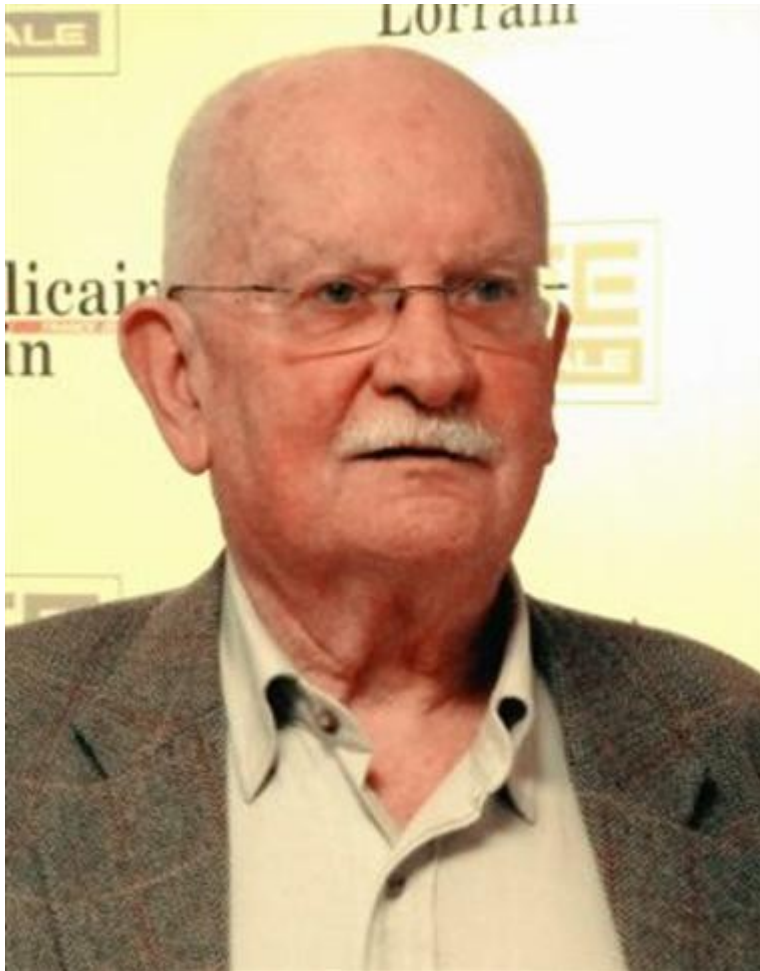


trois questions

«Plus d'égards pour les étrangers»



**A la une du Républicain Lorrain
DU 4 avril 2010**

Charles Roederer, président de la Ligue des droits de l'Homme, dénonce la manière dont le service des étrangers de la préfecture instruit les dossiers qui lui sont soumis

Charles Roederer, le président messin de la Ligue des droits de l'Homme, alerte l'opinion sur le cas de Mamadou Niabaly.

Quelles sont les activités de la Ligue ?

Charles ROEDERER : «Nous avons beaucoup travaillé, ces derniers mois, sur la Déclaration universelle des droits de l'Homme de 1948, que nous sommes allés présenter dans de nombreux lycées lorrains, en partenariat avec le conseil régional. Et je dois dire que lorsque l'on relit ce texte fondateur, on est assez indigné de voir la manière dont on traite les étrangers, aujourd'hui, dans notre pays. Il n'est pas étonnant que la France soit régulièrement condamnée par la Cour européenne des droits de l'Homme, dans cette matière. J'entends dire que notre législation - que M. Besson souhaite durcir encore - n'est pas plus sévère que celles d'autres pays de l'UE. Peut-être... mais ce qui ne va pas, c'est la manière dont les choses se passent, la façon dont les affaires sont instruites et les recours examinés sur le terrain.»

Que reprochez-vous à l'administration ?

«Sa froideur et son incapacité à tenir compte de certaines situations individuelles. Je reconnais qu'on ne peut accueillir toute la misère du monde, comme disait l'autre. Mais chacun a droit à ce que sa cause soit entendue de manière digne. Or, les relations sont très difficiles avec le service des étrangers de la préfecture, qui prend des décisions malheureuses et, surtout, accorde très peu d'écoute à ses interlocuteurs, à commencer par nous. Pour dire les choses franchement, il n'y a aucun dialogue et j'ai le sentiment que les recours que nous soutenons ne font l'objet d'aucune attention. Il faut savoir qu'actuellement, la France rejette quantité de gens que le pays aurait tout intérêt à garder sur son territoire.

Et puis, il y a une chose que je réprovoque absolument : l'expulsion de tous ces gamins qui ont étudié en France, durant de longues années, et à qui on délivre une OQT [Obligation de quitter le territoire] le jour de leurs 18 ans. Cette manière de procéder crée des situations désespérées.»

Vous et d'autres associations tentez de mobiliser l'opinion sur le cas de Mamadou Niabaly. De qui s'agit-il ?

«Cet ancien footballeur professionnel, père de quatre enfants, éducateur sportif à la Ville de Metz, vit en France depuis plus de 20 ans. Parti il y a quelques mois au Sénégal, pour s'occuper de ses parents, il a été refoulé au pied de l'avion au moment de rentrer à Metz. L'administration conteste les conditions dans lesquelles M. Niabaly aurait divorcé en 1989, avant de se remarier avec une Française, mariage annulé depuis pour cause de bigamie. Je veux bien croire que cet homme n'est pas été irréprochable, qu'il a tenté un coup, à l'époque, mais est-ce une raison pour le contraindre à rester éloigné de sa famille, de ses enfants, de son travail, vingt ans après ? Tout ceci est absurde. On va se battre et médiatiser très fort sur ce dossier.»

Propos recueillis par Nicolas BASTUCK.

Publié le 04/04/2010